

cl

21 décembre 1961.

2457/Compt.

Transmets copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire du Bureau
à FIGE.-
- Monsieur le Président de la République
à FIGE.-
- Monsieur le Ministre des Finances
à FIGE.-

Prêts pour achat
véhicules personnels.

A Monsieur le Préfet (tous)
C/ouvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire (tous)

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous confirmer la communication que je vous ai faite lors de la dernière réunion des Préfets, à savoir qu'il sera impossible de doter les Préfectures de suffisamment de véhicules P.M. pour permettre à tout le personnel itinérant de se déplacer.

Par contre, un crédit a été inscrit au budget en vue d'indemniser les agents qui emploient un véhicule personnel.

Je conseille donc aux Préfets et sous-préfets et autres agents itinérants qui pourront le vouloir d'indemnité kilométrique, l'achat d'un véhicule personnel.

Afin de faciliter l'acquisition de véhicules privés, un prêt pourra être consenti par le Gouvernement.

Les demandes de prêt devront être introduites de la manière suivante :

1° l'agent cherche un véhicule qu'il désire acheter.

.../...

- 2° après qu'il a arrêté son choix, il établit une demande de prêt en 4 exemplaires (formulaire en annexe).
- 3° il envoie cette demande (en trois exemplaires) au Ministère de l'Intérieur s/couvert du Préfet, et annexe une attestation d'évaluation délivrée par le garage T.P.M. le plus proche. (Ceci en cas d'achat d'un véhicule d'occasion.).

Le Ministre,
L. MOKANYI.